



PRÉFET DE L'ARIÈGE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte d'utilisation et d'engagement - Twitter

La charte d'utilisation précise les conditions générales d'interaction, les grands principes et les règles élémentaires de fonctionnement du compte Twitter @Prefete09

Le compte @Prefete09 est l'un des outils de communication des services de l'État en Ariège. Il a pour vocation de diffuser des informations sur les actualités de la préfecture et des services de l'État placés sous l'autorité de la préfète de l'Ariège.

Il contribue à la communication des politiques publiques et permet de tenir le grand public informé de la situation lors de crises ou d'événements majeurs.

La présente charte édicte les modalités de fonctionnement du compte @Prefete09, ainsi que les règles régissant ses interactions : mention, retweet, réponse aux publications du compte, afin de permettre la libre expression dans le respect de chacun.

Accès au compte et au fil d'actualités @Prefete09

L'accès au compte @Prefete09 sur Twitter est libre. Il convient d'accéder préalablement à la plateforme Twitter dans le respect des conditions définies par Twitter pour son fonctionnement pour bénéficier de son fil d'actualités.

La préfecture de l'Ariège ne peut être tenue responsable d'une restriction d'accès à son compte Twitter ou à ses publications si cette dernière est due à une panne, indisponibilité ou une configuration inappropriées de la plateforme.

Pour prémunir l'utilisateur de toute infox, le compte @Prefete09 créé en 2014 bénéficie d'une certification de Twitter (présence d'une pastille bleue à droite du nom du compte) et de la mention compte officiel des services de l'État en Ariège dans son descriptif.

Désinscription du compte @Prefete09

A tout moment, l'utilisateur de Twitter abonné au compte @Prefete09 peut se désabonner en utilisant la fonction de désabonnement de la plateforme Twitter.

Attendus des utilisateurs et abonnés interagissant avec @Prefete09

En interagissant avec le compte @Prefete09 par une mention du compte ou une réponse à une ou plusieurs publications, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

A ce titre, sont interdites sans que cette liste soit limitative :

- les contributions à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène
- les contributions incitant à la violence, à la commission d'un délit
- les contributions incitant à la discrimination ou à la haine
- les contributions formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures
- les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée
- les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.
- les contributions colportant des infox, pouvant induire en erreur au sujet d'élections ou d'un évènement impactant ou pouvant impacter les populations.

Les utilisateurs s'engagent notamment à respecter les règles suivantes :

- les contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges
- les contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible
- les contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif
- les publications du compte @Prefete09 doivent être reprises en l'état, sans falsification ou montages graphiques dans l'intention de produire une publication fausse, erronée ou non exprimée sur le compte @Prefete09.

Modération à posteriori des abonnements du compte @Prefete09

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions, selon les fonctionnalités de la plateforme Twitter. Cette fonctionnalité bénéficie donc au compte @Prefete09 qui peut supprimer ses propres publications sans justification.

En interagissant avec le compte @Prefete09, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour l'administrateur de ce compte de recourir aux fonctionnalités masquer ou bloquer embarquées dans Twitter pour les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas les prescriptions du paragraphe *Attendus des utilisateurs et abonnés interagissant avec @Prefete09*, notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur sur la présente charte d'utilisation.

L'usage de ces fonctionnalités et les principes édictés dans le présent document ne dispensent pas la préfecture de tout signalement à Twitter et d'un éventuel recours en justice en cas de non respect des lois et règlements en vigueur en France

La charte d'utilisation et d'engagement s'applique à tous les utilisateurs du compte Twitter de la préfète de l'Ariège.